

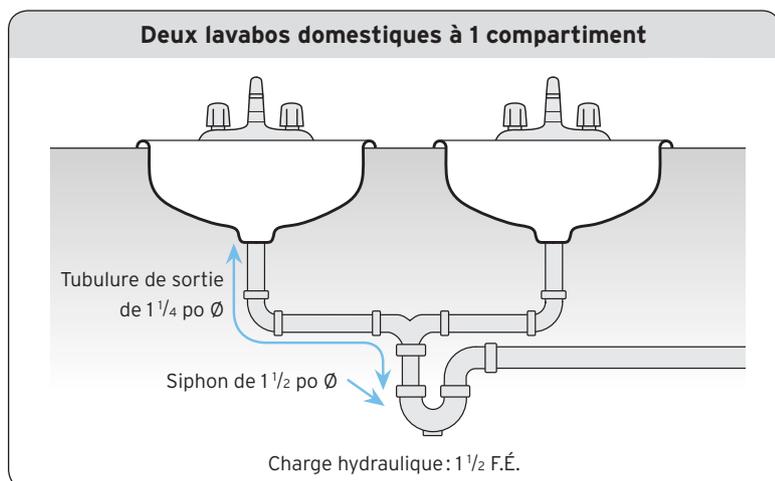
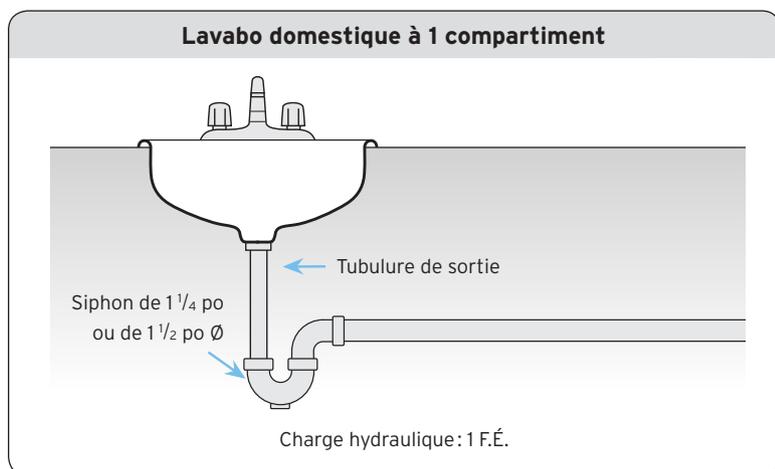
## La charge hydraulique d'un lavabo avec siphon de 1 1/2 po de diamètre

Le tableau 2.4.9.3. du chapitre III, Plomberie du *Code de construction du Québec* précise que pour un lavabo domestique ayant une tubulure de sortie et un siphon de 1 1/4 po de diamètre, il faut compter, aux fins de calculs, une charge hydraulique de 1 facteur d'évacuation (F.É.).

Cependant, dans ce tableau, pour le même appareil ayant le même diamètre de tubulure de sortie (1 1/4 po), mais avec un siphon de 1 1/2 po de diamètre, il est demandé de considérer un

facteur d'évacuation de 1 1/2. Pour ce cas précis et pour un lavabo domestique à un seul compartiment seulement, **la Régie du bâtiment du Québec accepte que le facteur d'évacuation soit aussi de 1, et ce, même si le diamètre du siphon est de 1 1/2 po.**

Dans le cas de 2 lavabos domestiques à 1 compartiment avec siphon commun, le facteur d'évacuation (1 1/2 F.É.) demeure inchangé et les valeurs inscrites dans le tableau 2.4.9.3. continuent de s'appliquer telles que spécifiées.



Lors d'une consultation postérieure à la date de sa publication, il vous revient de vérifier si la présente fiche a été mise à jour, remplacée ou annulée. Cette fiche explicative ne remplace pas, en tout ou en partie, la réglementation en vigueur, soit le Code de construction du Québec. Toute reproduction est interdite sans l'autorisation de la CMMTQ.

